

RÈGLEMENT

Pré-HISTORIC TRAIL PÉRIGUEUX

L'épreuve « Pré-Historic Trail » est organisée par l'association M.D .F 24. Il s'agit d'un trail urbain. Il est soumis au règlement de la commission nationale des courses hors-stade. **Les organisateurs seuls, se réservent le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître, avant le départ, toutes modifications ou adjonctions.**

Cette course se déroule dans la ville de Périgueux le 20/12/2019. Un seul circuit est proposé. Le départ sera donné Place Bugeaud à Périgueux à 21h00. L'organisation fournit l'assistance en matière de sécurité routière et médicale. Les concurrents suivent un parcours balisé, le plus complet et clair possible. En cas d'interruption de balisage, revenir au dernier point de balisage et le cas échéant, prévenir l'organisation.

La Course:

Le Pré-Historic Trail (7km) : Accessible à toutes les personnes nées avant 2004 soit 16 ans et plus (Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors et Vétérans).

Tous les participants doivent être médicalement apte à la pratique de la course à pied en compétition.

- Pour les détenteurs d'une licence de la FFA ou d'une licence faisant apparaître de façon précise la mention "athlétisme", doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité.

- Les personnes non-licenciées à la FFA doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Les inscriptions à la course ne sont prises en comptes qu'accompagnées de la photocopie de la licence ou du certificat médical et avec le règlement correspondant à l'engagement désiré. Aucun dossard ne sera remis en l'absence de ces documents.

Prix d'engagement :

Le prix d'engagement est fixé à 9 euros.

Les droits d'engagement sont à régler par carte bleue via le site d'inscription en ligne ikinoa.com

Ce prix comprend l'accès au buffet final, et un cadeau de bienvenue.

Date limite d'engagement : **Les inscriptions sont possibles jusqu'au 13 décembre 2019.**

ATTENTION : AUCUNE INSCRIPTION NE SE FERA SUR PLACE LE JOUR DE LA COURSE

Les inscriptions s'effectuent par internet (paiement sécurisé) via le site ikinoa.com

Désistement / annulation :

En cas de désistement d'un concurrent, une assurance annulation est mise en place sur le site Ikinoa. Si l'assurance n'a pas été préalablement souscrite par le participant lors de l'inscription, il ne peut pas prétendre à un remboursement. L'association ne fait aucun remboursement, ils sont gérés par le responsable du site Ikinoa : contact@ikinoa.com.

En cas d'annulation de tout ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologique, décision des autorités administratives, etc...), **aucun remboursement ne pourra être effectué.**

Récompense :

La remise des prix aura lieu Place Bugeaud à Périgueux à 22h00. Un classement général récompensera les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch.

Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se fera du le jour de la course place Bugeaud, village de Noël à partir de 19h30 et jusqu'à 20h40.

Contrôles/Abandons :

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course. Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de la course. Toute irrégularité sera éliminatoire.

En cas d'abandon, les coureurs doivent obligatoirement remettre leur dossard au ravitaillement le plus proche. Des véhicules pourront rapatrier les coureurs ayant abandonné.

Droit à l'image :

Les coureurs acceptent d'apparaître sur les photos, films, vidéos et autres supports qui pourront être créés par l'association. Ces documents pourront être exploités sans limite dans le temps sans que les sujets ne puissent demander de bénéfice.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et libertés », chaque organisateur de course hors-stade s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur les sites internet de l'association organisatrice www.mdf24.fr et celui de la FFA. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant, la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr

Assurance :

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit par l'organisation auprès de la MAIF pour la durée de l'épreuve. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Les organisateurs déclinent également toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Sécurité :

L'utilisation d'une lampe FRONTALE est obligatoire.

- Elle est assurée par des bénévoles, un médecin et une équipe de secouristes agréée (Protection civile).

Cette couverture médicale est présente pour porter assistance à toute personne en danger. Il appartient aux coureurs en difficultés ou sérieusement blessés de faire appel aux secours :

- En se présentant à un membre de l'équipe de couverture médicale.
- En appelant le PC course (06.52.94.12.01).
- En demandant à un autre coureur ou marcheur de prévenir les secours.
- Le médecin et secouristes sont habilités :
 - ◆ A mettre hors-course (en invalidant le dossard) tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.
 - ◆ A faire évacuer par tous les moyens un concurrent qu'ils jugeront en danger.
- Les organisateurs aussi se réservent le droit de prendre toute décision visant à assurer la sécurité des participants et des bénévoles.
- Individuelle accident : Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- Un marcheur fermera la course.

Temps limite :

Il n'y a pas de barrière horaire sur les parcours proposés.

Parcours :

- Le parcours est entièrement balisé.
 - Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, la priorité de passage est donnée aux participants de la manifestation sous le contrôle de signaleurs dûment accrédités et de la police municipale sur les points les plus sensibles.
 - Il est demandé à tous de respecter la ville, de respecter le patrimoine bâti, de ne jeter aucun emballage sur la totalité du parcours et de faire preuve de civisme vis à vis des bénévoles et des habitants rencontrés (risque d'exclusion de la course).
- Les suiveurs VTT sont interdits.
- Tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou en détresse.
- Pour des raisons de sécurité et/ou en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

Balisage :

Il sera effectué avec des flèches sur barrières.

Arrivée :

L'arrivée est située Place Bugeaud devant le village de Noël

Ravitaillements :

Un buffet sera proposé à l'arrivée

Équipement :

Tout participant devra s'équiper en fonction des conditions météo du moment.

- Réserve d'eau (250 ml conseillée)
- Couverture de survie (conseillée)
- Téléphone portable (conseillé)

Chaque concurrent fixera son dossard afin qu'il soit parfaitement identifiable.

Tout coureur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.